

Madame, Monsieur le Maire, devenez **Ville ou Commune Ambassadrice**



Montrer à vos concitoyens votre engagement

Dans le cadre de cette démarche d'information et pour prétendre bénéficier du label « **Ville Ambassadrice** », votre ville ou commune s'engage à mettre en place diverses actions de prévention telles que :

Diffusion et affichage publics

- La diffusion du « **Petit Guide de la Courtoisie sur la Route** » à vos concitoyens en boîtes aux lettres ou sur les différents lieux d'accueil du public, et guichets de la commune (Médiathèque, etc)
- L'affichage de la campagne dans les différents espaces publics de la ville (panneaux municipaux et électroniques, Atribus, 4x3, panneaux d'affichage associatifs,...)

Votre campagne de presse

- L'organisation d'une Conférence de Presse en Mairie avec les médias locaux afin de les informer de votre engagement vers une politique de prévention dans le domaine de la Sécurité Routière et notamment pour l'obtention du label « **Ville Ambassadrice** », qui s'appuie sur le cahier des charges joint au dossier d'inscription.

Informer et sensibiliser vos concitoyens

- L'insertion d'une page d'information spécifique « **Ville Ambassadrice** » dans votre Journal municipal et d'une présentation de votre engagement et de votre programme en matière de sécurité routière sur votre site Internet.

Votre diplôme « **Ville Ambassadrice** »

Votre accession au rang de « **Ville Ambassadrice** » sera alors officialisée par la remise d'un Diplôme encadré, signé et attribué par le Président de l'AFPC.

Gageons alors que vous serez nombreux à nous rejoindre dans notre combat de lutte contre l'insécurité routière afin d'instaurer une conduite citoyenne et responsable sur nos routes, dans nos villes et villages. Nous pourrions alors vous parrainer dans votre démarche pour devenir à votre tour signataire de la Charte Européenne de la sécurité routière.

Régis Chomel

Président de l'Association Française de Prévention des Comportements au Volant

La Semaine Internationale de la Courtoisie sur la route organisera du 19 au 24 mars prochains sa 13^e édition.

A cette occasion, et forte d'un projet de développement qui s'inscrit dans le cadre de la Charte Européenne de la Sécurité Routière, l'AFPC a tenu à renforcer son partenariat avec les villes et communes qui s'engagent à travers le label « **Ville Ambassadrice** ».

En effet, en participant à cette Journée, à travers l'information et la sensibilisation à la Sécurité Routière, vous participerez à la diffusion d'un message de civisme et de courtoisie sur la route auprès des habitants de votre commune mais aussi et surtout, vous mettrez en avant votre Programme Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance (PLSPD) sur ce thème de l'insécurité routière. L'objectif affiché étant d'inciter tout-un-chacun au partage de l'espace public, au respect d'autrui que l'on soit automobiliste, cycliste, motocycliste ou piéton...

